

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

Identificateur de produit

**BOILERMATE 4100B** 

Autres moyens d'identification

Pas disponible.

Usage recommandé

Traitement à l'eau de chaudière

**Restrictions d'utilisation** 

Aucun(e) connu(e).

**Fabricant** 

Nom de la société

Miura Canada Co., Ltd.

**Adresse** 4025 Sladeview Crescent, Unit 5&6

Mississauga, ON

L5L 5Y1 Canada

Téléphone 905-607-4289

> 905-607-8329 (Télécopie) 1-800-666-2182 (Toll Free)

Courriel Numéro de téléphone

Canada-customersupport@miuraz.com 613-996-6666 (CANUTEC) Transport

d'urgence

**Fournisseur** Voir ci-dessus

## 2. Identification des dangers

**Dangers physiques** Non classé. Dangers pour la santé Non classé. Non classé. **Dangers environnementaux** 

Risques défini pour SIMDUT

2015

Non classé

Éléments d'étiquetage

Aucune. Symbole de danger Mention d'avertissement Aucune.

Mention de danger Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.

Conseil de prudence

Prévention Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Intervention Se laver les mains après utilisation.

Conserver à l'écart de matières incompatibles. Stockage

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. Élimination

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

Aucuns connus.

(DSNCA)

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés Aucuns connus.

ailleurs (DPNCA)

Danger(s) non classé(s)

Aucun(e) connu(e).

ailleurs (DNCA)

Aucune.

Renseignements supplémentaires

#### 3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA. Remarques sur la composition

4. Premiers soins

Inhalation En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de

l'attention médicale.

Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation Peau

persiste.

Yeux Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer.

Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

Ingestion

ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale

Symptômes de patient de festin.

immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre chimique. Mousse antialcool.

Méthodes d'extinction inappropriées

Pas disponible.

Risques spécifiques provenant

des produits chimiques

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Lutte contre l'incendie / instructions

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières

d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

Produits dangereux résultant de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de soufre. Oxydes de sodium. Oxydes du potassium.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Keep people away from spill/leak. Tenir à l'écart des zones basses. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Se laver soigneusement après manipulation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition Valeurs biologiques limites

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. Directives au sujet de

l'exposition

Sans objet.

Contrôles d'ingénierie

appropriés

S'assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Normalement non nécessaire. Verres de sûreté si le contact d'oeil est possible.

Protection de la peau

Protection des mains Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Conformément aux directives de votre employeur. **Autre** 

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de Protection respiratoire

NIOSH.

**Dangers thermiques** Sans objet.

Considérations d'hygiène

générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne

pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Transparent **Aspect** État physique Liquide. **Forme** Liquide.

Couleur Sans couleur à jaune pâle

Odeur Inodore

Pas disponible. Seuil de l'odeur 7.6 (1% eau solution) pН Point de fusion et point de Pas disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Pas disponible

Point d'écoulement Pas disponible.

Densité

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Pas disponible.

Point d'éclair Pas disponible. Vitesse d'évaporation Pas disponible Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Limite d'explosibilité -

Pas disponible.

supérieure (%)

Pas disponible.

Tension de vapeur Pas disponible Densité de vapeur Pas disponible. Densité relative Pas disponible. Solubilité Pas disponible Pas disponible. **Température** 

d'auto-inflammation

Température de décomposition Pas disponible. Pas disponible. Viscosité

**Autres informations** 

Pas disponible Densité Non explosif. Propriétés explosives Non oxydant. Propriétés comburantes

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Peut réagir avec les matières incompatibles.

Risque de réactions

Conditions à éviter

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Agents comburants forts.

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de soufre. Oxydes du potassium. Oxydes de sodium.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Ingestion

Inhalation On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

Peau Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. Yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Minutes d'exposition Pas disponible. Indice d'érythème Pas disponible. Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Valeur des rougeurs de la

Pas disponible.

conjonctive

Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la

conjonctive

Pas disponible.

Pas disponible. Jours de récupération

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Irritant Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de Mutagénicité

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Non classé. Cancérogénicité

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5) Volume 54 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7) Volume 54 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Tératogénicité Pas disponible. Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

# 12. Données écologiques

**Écotoxicité**Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas

la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou

nuisible sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible. Aucune donnée disponible.

Mobilité générale

Pas disponible.

**Autres effets nocifs** 

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

#### 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

**Emballages contaminés** 

non utilisés

Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce

produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

## Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

# 15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

## Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions

Non contrôlée

Réglementations Fédérales

des Etats-Unis

Ce produit n'est pas connu comme un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29

CFR 1910.1200.

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

## CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)

Inscrit.

#### SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non regiemente

## Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très

dangereuse

Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

#### Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Section 112(r) de la Loi sur

Substance dangereuse

la qualité de l'eau (CWA)

(40 CFR 68.130)

États-Unis - Réglementation

Voir ci-dessous

des états

Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5) Inscrit.

États-Unis - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)

États-Unis - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5) Inscrit.

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5) US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5) Inscrit.

Sulfite de sodium (CAS 7757-83-7) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Inscrit

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Bisulfite de sodium (CAS 7631-90-5)

# États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques): Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérogène ou agent toxique pour la reproduction.

#### **Inventaires**

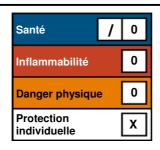
Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)\* Canada Liste intérieure des substances (LIS) Oui Canada Liste extérieure des substances (LES) Non États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

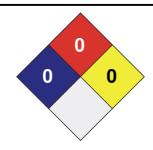
réglementant les substances toxiques)

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

#### 16. Autres informations







Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication 20-Décembre-2021

Version n° 04

Date en vigueur 20-Décembre-2021

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la

première page de ce document.

Autres informations Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la

première page de ce document.